

## **Delta Drone précise son organisation et réalise une émission obligataire**

*Dardilly, le 18 juillet 2022 à 8 heures*

### **Le groupe Delta Drone est constitué de quatre branches**

#### **1 - Delta Drone SA et ses sociétés satellites en France**

Outre son rôle de société-mère du groupe, Delta Drone SA, avec le support de plusieurs filiales françaises qui ne travaillent que pour le groupe (Technidrone, Delta Drone Experts, Delta Drone Engineering), est spécialisée dans la conception et la commercialisation de solutions professionnelles dédiées à deux secteurs d'activité : la sécurité et la logistique.

Les solutions professionnelles sont des systèmes robotiques complexes, qui intègrent plusieurs sous-ensembles de haute technologie, y compris des drones. Ils ont pour point commun d'être autonomes, c'est-à-dire qu'ils ne nécessitent pas d'intervention humaine pour opérer, hors la présence d'opérateurs pour leur installation et leur supervision, notamment pour des raisons de sécurité.

Ces systèmes sont tous protégés par des brevets. Ils sont vendus à des clients ou opérés dans le cadre de prestations de service. Dans le cas d'une vente, un ensemble de prestations associées est proposé : analyse de l'environnement réglementaire et technique, plans de prévention, cartographie des sites, formation des utilisateurs, maintien en condition opérationnelle, SAV, etc. Le prix unitaire de ces systèmes est toujours supérieur à 100 K€ (hors prestations associées).

Pour le secteur de la sécurité, les solutions professionnelles correspondent à une gamme de systèmes commercialisés sous la marque ISS Spotter. Le mois de juin a été riche en événements : une mission a été menée avec succès dans le cadre du tournoi de tennis de Roland-Garros. Quelques jours après, lors du salon Eurosatory, de nombreuses démonstrations ont été organisées, permettant à plusieurs délégations officielles étrangères visitant le stand Delta Drone d'opérer elles-mêmes un système ISS Spotter physiquement situé à Nantes, à plus de 400 km de distance. Grâce à une station sol entièrement conçue et développée par Delta Drone, ils pouvaient accéder en temps réel à toutes les fonctions pour diriger la caméra, gérer le zoom, ou encore se focaliser sur des points d'intérêt au moyen de la fonction « click and go ». Il faut noter que la robustesse et la qualité opérationnelle du système a également permis de réaliser ce même type de gestion distante du système depuis Perth en Australie (distance de 15 000 km) et depuis un site situé dans le golfe du Guinée en Afrique (distance de 5 000 km).

Pour le secteur de la logistique, la solution professionnelle est plus spécifiquement dédiée à l'inventaire en entrepôts, commercialisée sous la marque Countbot. Après plusieurs missions réussies au cours des derniers mois, une première opération d'envergure a été conclue avec L'Oréal, comme présentée dans le communiqué de presse daté du 27 juin 2022.

#### **2 - Delta Drone Human Tech et ses filiales opérationnelles ATM**

Delta Drone Human Tech - DDHT (société détenue à 100% par Delta Drone SA) représente le pôle « sécurité privée » du groupe. Présent en Auvergne-Rhône Alpes, en PACA et en Champagne et agissant sous la marque ATM, le sous-groupe DDHT est spécialisé dans deux types de prestations : la sécurité permanente de grands sites industriels et institutionnels publics ou privés, et la sécurité lors de grands événements culturels et sportifs.

Concernant la sécurité permanente, la plupart des contrats sont pluriannuels, assurant ainsi une très forte récurrence du chiffre d'affaires. Parmi de nombreuses références, DDHT bénéficie de la confiance de clients tels que : la Police Technique et Scientifique, Soitec, Avery Dennison, le CEA, etc.

En matière de sécurité événementielle, les références sont également nombreuses : Tournoi de Roland Garros, meeting de la Ferté-Alais, Festival de Cannes, NRJ Music Awards, séminaire Critéo (Croatie), municipalité de Reims, foire de Beaucaissant, etc.

DDHT est un élément clé de la stratégie du groupe Delta Drone : à l'heure où la pénurie de ressources humaines devient structurelle dans le secteur de la sécurité privée, et alors que se profilent 3 années successives de grands événements en France (coupe du monde de rugby 2023, Jeux Olympiques 2024 et Exposition Universelle 2025), il ne fait aucun doute que l'utilisation de moyens technologiques, en complément des agents de sécurité devient une nécessité absolue.

En préparation de ces formidables opportunités, DDHT adapte ses offres : désormais, de manière systématique, pour tous les appels d'offre concernant la sécurité tant de sites industriels que d'événements, DDHT intègre dans son dispositif des systèmes ISS Spotter et des équipes formées à leur utilisation.

Afin de mieux marquer l'effet combinatoire et non disruptif de cette offre, les systèmes sont considérés comme des « cyber agents » complémentaires des agents traditionnels et sont proposés de manière indolore pour le client dans le cadre traditionnel d'un coût horaire / agent. De même, pour tout événement, ce sont des équipes mixtes, composées d'agents de sécurité et de systèmes ISS Spotter (filaire le plus souvent) qui sont désormais systématiquement commercialisés.

Dernier point important à souligner, les synergies entre DDHT et Delta Drone ne sont pas cantonnées au seul secteur de la sécurité. En effet, ce sont essentiellement des personnels DDHT, préalablement formés, qui sont délégués et missionnés pour être opérateurs lors de missions Countbot d'inventaires en entrepôts.

### **3 - Delta Drone International et ses filiales opérationnelles Rocketmine**

Delta Drone International est une société cotée en Australie à la bourse ASX de Sydney, filiale à 60% de Delta Drone SA (le solde du capital est détenu par le public). Elle est la société holding de plusieurs sociétés opérationnelles implantées en Afrique du Sud, au Ghana et en Australie. L'activité de Delta Drone International concerne exclusivement des prestations de services par drones, dédiées aux secteurs des mines et de l'agriculture.

Ces activités de service reposent essentiellement sur de la cartographie destinée à évaluer en temps réel les conditions d'exploitation des sites et ainsi d'en améliorer la gestion. De manière croissante, Delta Drone International utilise la technologie Lidar pour améliorer les performances des services rendus.

Dans la plupart des cas, passée une première phase d'expérimentation, les contrats sont signés pour plusieurs années et pour des montants significatifs, pouvant atteindre voire dépasser 1 million AU\$.

Les activités de Delta Drone International sont solidement implantées depuis plusieurs années en Afrique australe et au Ghana (Delta Drone International est le premier opérateur de services par drone en Afrique), en phase de développement commercial en Australie où Delta Drone International est établi depuis fin 2020.

#### **4 – UDT – United Drone Technology**

UDT est la société d'investissement (filiale à 100%) du groupe Delta Drone. Loin d'être une société à vocation exclusivement financière, UDT a pour objet de constituer un écosystème pertinent dans le secteur des drones, en prenant des participations minoritaires dans des start-up à fort potentiel et avec lesquelles Delta Drone SA est en mesure de développer des synergies industrielles.

Le portefeuille d'UDT est aujourd'hui composé de 5 participations : trois sociétés françaises (Elistair, Donecle et Diodon Drone Technologies), une société suisse (Aero41) et une société israélienne (Sightec).

Au niveau des synergies, deux exemples illustrent la démarche de Delta Drone : le système ISS Spotter filaire utilise la technologie Elistair, et ce sont les savoir-faire de Donecle en matière d'imagerie qui ont permis la mise au point définitive de la solution Countbot.

#### **Synthèse : trois des quatre branches sont positives ou proches de l'équilibre**

Les deux branches Delta Drone Human Tech et Delta Drone International représentent ensemble une base de chiffre d'affaires consolidé annuel d'environ 16 M€, à plus de 80% constitué de contrats pluriannuels. Ces branches connaissent une croissance annuelle minimale de plus de 10% de leurs chiffres d'affaires respectifs, elles dégagent un résultat d'exploitation positif ou très proche de l'équilibre, elles sont aujourd'hui autonomes en termes de financement.

La branche UDT détient un portefeuille d'actifs dont la valeur cumulée s'établissait en 2021 à environ 8 M€, soit une valeur doublée par rapport aux montants initialement investis. En tant que société dont la seule activité est de détenir des participations minoritaires dans le secteur des drones, UDT ne génère ni chiffre d'affaires ni charges de fonctionnement, dans la mesure où la société ne compte aucun salarié et s'appuie sur les infrastructures de Delta Drone SA.

Les pertes financières du groupe sont donc concentrées sur la 4<sup>ème</sup> branche (Delta Drone SA). Elles résultent d'un coût de fonctionnement élevé en regard d'un chiffre d'affaires naissant, encore insuffisant pour couvrir les charges.

Dans ces conditions, et malgré des perspectives de démarrage très prometteuses concernant la commercialisation des solutions ISS Spotter et Countbot, des actions vigoureuses sont en cours pour abaisser de manière drastique les coûts de fonctionnement.

En tout état de cause, l'objectif est d'atteindre au plus tard en fin d'année une situation d'autonomie financière sans nécessité de recours supplémentaire à des financements dilutifs, de quelque nature qu'ils soient.

Au service de cet objectif, un emprunt obligataire d'un montant principal de 2,4 M€ a été mis en place, suivant les caractéristiques décrites ci-après.

#### **Emission obligataire**

Delta Drone (la « **Société** ») annonce la réalisation ce jour de l'émission d'obligations simples (« **OS** ») d'un montant de 2.150.000 €, par l'émission de 43.000 OS d'une valeur nominale de 56 € au prix de 50 € chacune, représentant un emprunt obligataire d'un montant principal de 2.408.000 €.

## Contexte et raisons de l'opération

L'émission des OS permettra à la Société de poursuivre sa stratégie de retour à l'équilibre

Elle s'inscrit dans le cadre de la mise en place d'un mécanisme dit d'« *equitization* » des OS, par (i) la constitution d'une fiducie-gestion au profit des porteurs d'OS qui auront décidé de transférer leurs OS à la fiducie et (ii) l'émission de bons de souscription d'actions au profit de ladite fiducie, dont les termes et modalités d'exercice permettront, d'un point de vue économique, de transformer en actions les OS ainsi transférées.

Les porteurs d'OS seront remboursés soit en espèces par Delta Drone, soit par le produit net de cession desdites actions.

## Modalités et cadre juridique de l'émission des OS

L'émission des tranches d'OS a été réalisée dans le cadre d'une émission réservée au profit de certains investisseurs.

**Caractéristiques des OS :** Les modalités des OS (dont les principales caractéristiques sont présentées en [Annexe 1](#)) sont disponibles en intégralité sur le site internet de la Société.

**Valeur nominale :** La valeur nominale des OS est de 56 € par OS.

**Prix de souscription :** Le prix de souscription des OS est de 50 € par OS.

**Montant minimal de souscription :** Le montant minimal de souscription des OS est de 100.000 € par souscripteur.

**Absence de cotation :** Les OS ne feront l'objet d'aucune demande d'admission aux négociations sur un marché réglementé ou non, en France ou à l'étranger.

**Remboursement anticipé à la main de la Société :** La Société a le droit de rembourser à tout moment les OS à 105% de leur valeur nominale (plus les intérêts courus).

## Modalités et cadre juridique de l'*equitization* des OS

**Constitution d'une Fiducie :** La Société constituera au plus tard le 15 septembre 2022 une fiducie-gestion (la « **Fiducie** ») gérée par la société Equitis Gestion agissant en qualité de fiduciaire (le « **Fiduciaire** ») dans le cadre d'une convention de fiducie à conclure entre le Fiduciaire et la Société. Les titulaires d'OS se sont engagés à transférer leurs OS afin de devenir constituants et bénéficiaires de la Fiducie.

**Emission de BSA :** Conformément aux termes de la convention de fiducie, la Société émettra le 30 septembre 2022 au profit du Fiduciaire, dans le cadre d'une émission réservée décidée sur le fondement de la 7<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 27 décembre 2021, des bons de souscription d'actions dits « *equitization* » (« **BSA<sub>E</sub>** »), dont les principales caractéristiques sont présentées à titre indicatif en [Annexe 2](#), étant précisé que leurs modalités complètes seront publiées ultérieurement sur le site internet de la Société.

Les BSA<sub>E</sub> seront attribués gratuitement et seront intégralement souscrits par le Fiduciaire pour le compte de la Fiducie.

Un communiqué sera diffusé par la Société au moment de l'émission des BSA<sub>E</sub> afin d'informer le marché du nombre de BSA<sub>E</sub> ainsi émis et de la dilution potentielle en résultant.

**Exercice des BSA<sub>E</sub> par le Fiduciaire :** A compter de la date d'émission des BSA<sub>E</sub>, le Fiduciaire, agissant pour le compte de la Fiducie, sera chargé d'exercer les BSA<sub>E</sub> par compensation avec la créance (en principal et intérêts) détenue à l'égard de la Société au titre des OS, puis de céder au fur et à mesure sur le marché, selon des modalités strictes définies dans la convention de fiducie, les actions nouvelles de la Société résultant de l'exercice des BSA<sub>E</sub> (les « **Actions Nouvelles** »).

L'exercice des BSA<sub>E</sub> ne donnera lieu à aucune levée de fonds pour la Société dans la mesure où les BSA<sub>E</sub> seront exercés uniquement par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles que le porteur de BSA<sub>E</sub> détiendra à l'égard de la Société au titre des OS.

La durée qui sera nécessaire pour procéder au remboursement intégral des OS apportées à la Fiducie par le mécanisme de *equitization* dépendra essentiellement de la liquidité de l'action Delta Drone sur le marché.

### Actions Nouvelles

Les Actions Nouvelles émises sur exercice des BSA<sub>E</sub> seront des actions ordinaires portant jouissance courante qui conféreront à leur titulaire, dès leur livraison, tous les droits attachés aux actions ordinaires existantes détaillés dans les statuts de la Société.

Les Actions Nouvelles feront l'objet de demandes d'admission aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris. Elles seront immédiatement assimilées aux actions existantes de la Société et négociables sur la même ligne que les actions existantes (code ISIN : FR0011522168).

***A propos de Delta Drone :*** Le Groupe Delta Drone est un acteur international reconnu du secteur des drones civils à usage professionnel. Il développe une gamme de solutions professionnelles basées sur la technologie des drones ainsi que tous les services associés qui forment une chaîne de valeur complète.

*L'action Delta Drone est cotée sur le marché Euronext Growth Paris – Code ISIN : FR0011522168*

*Sont également cotés sur Euronext Growth des BSA Y – Code ISIN : FR 0013400991*

*[www.deltadrone.com](http://www.deltadrone.com)*

---

### Contact investisseurs :



Jérôme Gacoin

+33 1 75 77 54 65

[jgacoin@aelium.fr](mailto:jgacoin@aelium.fr)

### Annexe 1

#### Principales caractéristiques des OS

<b>Nombre d'OS - Principal</b>	43.000 OS d'une valeur nominale de 56 € chacune, représentant un montant total en principal de 2.408.000 €.
<b>Valeur Nominale</b>	Les OS ont une valeur nominale de 56 € chacune.
<b>Prix de souscription</b>	Chaque OS est souscrite pour un prix unitaire de 50 €.
<b>Date d'émission</b>	Le 15 juillet 2022.
<b>Devise d'émission</b>	L'émission est réalisée en euros.
<b>Forme</b>	Les OS sont inscrites en compte sous la forme nominative.
<b>Transfert</b>	Les OS sont librement cessibles. Elles se transfèrent par virement de compte à compte, le transfert de propriété des OS résultant de leur inscription au compte-titres du titulaire d'OS.
<b>Cotation</b>	Les OS ne feront l'objet d'aucune demande d'admission aux négociations sur un marché réglementé ou non, en France ou à l'étranger.
<b>Maturité</b>	Les OS ont une maturité de trois (3) ans et deux (2) mois à compter de la date d'émission (la « <b>Date d'Echéance</b> ») et seront en conséquence caduques le 15 septembre 2025.
<b>Intérêts</b>	Les OS portent un intérêt mensuel de 1%.
<b>Remboursement</b>	Les OS qui n'auront pas été remboursées au plus tard à la Date d'Echéance à 17 heures (heure de Paris) seront remboursées par la Société à leur valeur nominale, étant précisé que certains cas de remboursement anticipé donnent lieu à un remboursement à un prix supérieur à la valeur nominale.

## Annexe 2

### **Principales caractéristiques des BSA<sub>E</sub>**

Les BSA<sub>E</sub> seront souscrits par le Fiduciaire dans le cadre de la convention de fiducie-gestion.

Le porteur de BSA<sub>E</sub> sera en droit de choisir, à tout moment au cours d'une période de trois (3) ans à compter de leur émission, d'exercer tout ou partie des BSA<sub>E</sub> en Actions Nouvelles.

Chaque BSA<sub>E</sub> donnera le droit de souscrire à une (1) Action Nouvelle (la « **Parité d'Exercice des BSA<sub>E</sub>** »).

Les BSA<sub>E</sub> seront exercés à un prix représentant 90% du plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action de la Société, observés sur les jours de bourse au cours desquels la Fiducie n'aura pas vendu d'actions de la Société parmi les quinze (15) derniers jours de bourse précédant la date d'exercice des BSA<sub>E</sub> applicable, sans pouvoir être inférieur à la valeur nominale de l'action de la Société (le « **Prix d'Exercice des BSA<sub>E</sub>** »).

Les BSA<sub>E</sub> seront exercés uniquement par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles que le porteur de BSA<sub>E</sub> détiendra sur la Société.

Les caractéristiques détaillées des BSA<sub>E</sub> seront publiées sur le site de la Société.